



COMMUNE DE MAURESSAC

\*\*\*\*\*

31190

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 8 novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Wilfrid PASQUET, Jean-Jacques COUZIER, Franck LOUPIAS, Stéphanie ORIOLA, Jean-Michel BUISINE, Damien ROYO.

**Excusés :** Jean-Luc PHARAMOND et Joël SACILOTTO

**Secrétaire de séance :** Stéphanie ORIOLA

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 octobre 2019.

## • **Délibération :** Petits travaux urgents - SDEHG 2019-11-01

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle pour l'année 2020 de 10 000€ maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000€ ;
- Charge M. le Maire :
  - D'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
  - De valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
  - De valider la participation de la commune ;
  - D'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

- **Adhésion au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne**

Ce point sera reporté au prochain Conseil Municipal suite aux différents questionnements.

- **Délibération : Conclusion d'un marché public de travaux de restauration d'un bâtiment existant pour la création d'Ateliers Municipaux 2019-11-02**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2019-09-01 en date du 16 septembre 2019, l'autorisation d'engager la consultation pour l'opération susmentionnée lui a été donnée.

Il précise que les travaux de restauration d'un bâtiment existant porteront sur la création d'un atelier municipal. La surface à rénover sera d'environ 290 m<sup>2</sup>.

L'architecte de l'opération, Madame ROUSSEL Christelle, a estimé le coût des travaux à 151 853.30 € HT. La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 6 mois dont période de préparation de chantier.

M. le Maire précise le déroulement de la procédure.

La consultation a été engagée par publication sur les supports suivants : BOAMP, la Dépêche du Midi et le profil acheteur de la commune de MAURESSAC le 17 septembre 2019.

Le marché de travaux a été engagé sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec possibilité de négocier avec les candidats (article 27 du décret marchés publics).

La consultation comprenait 6 lots.

La date limite de remise des offres était fixée au 14 octobre 2019 à 17h00.

Après ouverture, le 15 octobre 2019, les plis ont été confiés à l'architecte, Madame ROUSSEL Christelle pour analyse technico-financière et négociation avec les candidats.

19 plis ont été reçus dans les délais et aucun lot n'a été déclaré infructueux.

Lors de la séance du 30 octobre 2019, les membres de la C.A.O ont attribué les marchés comme suit :

Lot	Entreprise	Adresse	Variante ou tranche optionnelle retenue	Montant HT
N°1 <b>Démolition Gros-Oeuvre</b>	CANER	Z.I « LAVIGNE » 31190 Auterive	PSE enduits : 7 690.09 € HT	<b>73 350.35€ HT</b>
N°2 <b>Charpente Couverture</b>	SA DUBARRY	16 quartier Bédiaou 31210 LE CUING		<b>44 761.05 € HT</b>
N°3 <b>Plâtrerie Menuiseries Intérieures</b>	Armand PEREIRA	Z.A de la LAURE 09700 SAVERDUN		<b>5 891.70 € HT</b>
N°4 <b>Menuiseries Extérieures</b>	Atmosphère Rénovation	Z.I « LAVIGNE » 31190 Auterive		<b>10 159.83 € HT</b>
N°5 <b>Électricité Climatisation</b>	SAS DBS	Av Marcel VIDAL 31410 SAINT- SULPICE/LÉZE		<b>8 506.65 € HT</b>

N°6 <b>Plomberie Sanitaire</b>	CORACCIN et fils	Z.I « LAVIGNE » 9 voie Héraclès 31190 Auterive	PSE Zinguerie : 4 043.20 € HT	<b>7 236.63 € HT</b>
<b>Montant total HT</b>				<b>149 906.21 €</b>
<b>TVA 20%</b>				<b>29 981. 24 €</b>
<b>Montant total TTC</b>				<b>179 887.45 €</b>

**Où l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Prend** acte de la décision de la C.A.O
- **Autorise** M. le Maire à signer les marchés de travaux correspondants
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché

• **Délibération : Indemnité de conseil année 2019** 2019-11-03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics.

L'indemnité de conseil s'élève à 317,42€.

**Où l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à 5 voix contre et 2 abstentions :**

- **Décide** de ne pas accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2019

■ **Questions diverses :**

- Inauguration de la centrale photovoltaïque de Miremont le 04 décembre 2019 à 11h
- Information concernant le recensement qui se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

**La séance est levée à 20h00**

M. PASQUET Wilfrid	M. COUZIER Jean-Jacques	M. LOUPIAS Franck
Mme ORIOLA Stéphanie	M. PHARAMOND Jean-Luc	M. SACILOTTO Joël
	<b>Excusé</b>	<b>Excusé</b>
M. ROYO Damien	M. BUISINE Jean-Michel	